

Comité syndical du 2 mai 2023

[DL2023_05/08](#)

CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE MONFLANQUIN : AUTORISATION DE SIGNATURE DE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE VALORIZON ET LA SEM AVERGIES

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **24 avril 2023**, s'est réuni, salle polyvalente à DAMAZAN, le **mardi 2 mai 2023 à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, MM. BRUYÈRE, COLLADO, DERC, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, MASSET, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (15)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme TONIN par M. MASSET, Mme PRELLON par M. BRUYERE, M. BARJOU par M. ROSO, M. BILIRIT par M. VERDELET, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. KLEIBER par M. DERC, M. PONTTHOREAU par M. GOZZERINO, (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 15

Représentés : 9

TOTAL : 24

Etaient également présents : M. BOURGAREL, Payeur départemental, Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA et Gaëlle ALNO

[DL2023_05/08](#)

CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE MONFLANQUIN : AUTORISATION DE SIGNATURE DE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE VALORIZON ET LA SEM AVERGIES

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, ValOrizon souhaite soutenir le développement d'un projet de production d'énergie renouvelable sur le site de l'Albié à Monflanquin dont il est propriétaire (ci-après le « Projet ») tout en générant une nouvelle source de revenu qui permettra d'optimiser les coûts d'exploitation du site.

En effet, l'article L2253-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités et groupements de collectivités de prendre part dans les sociétés par actions régies par le livre II du Code de Commerce, constituées pour porter des projets de production d'énergie renouvelable situés sur leur territoire et/ou participer au financement de ces projets.

A ce titre, ValOrizon s'est organisé en groupement d'investisseurs avec une société d'économie mixte, la SEM AVERGIES, susceptible d'apporter assistance et ingénierie technique et/ou financière sur le Projet.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée en date du 12 avril 2021 portant sur la réalisation de la centrale solaire sur l'ISDND de Monflanquin.

Compte tenu de l'état d'avancement du Projet, ValOrizon doit maintenant signer une promesse de bail. Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L2253-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n° 47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le projet des statuts de la Société,

Considérant la DL2019_09/01 autorisant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour concurrente pour le projet de centrale photovoltaïque,

Considérant la DL2021_03/04 autorisant la signature du protocole d'accord préalable à la création de la société de projet pour le développement de projet énergies renouvelables (photovoltaïque sur l'ISDND de Monflanquin,

Considérant la DL2022_06/05 portant création de la société par actions simplifiées pour la centrale solaire photovoltaïque de Monflanquin,

C'est dans ce contexte que ValOrizon et la SEM Avergies se sont rapprochés aux fins de conclure une promesse de bail emphytéotique qu'il y a lieu de signer (projet annexé).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **ACCEPTE** les conditions du projet de la promesse de bail emphytéotique,
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer ladite promesse de bail.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 10 mai 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 10 mai 2023